



Syndicat National de l'Éducation Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE

Déclaration du SNEP-FSU LILLE Conseil Régional de l'UNSS Académie de Lille

Madame Le Recteur,
Monsieur le Directeur Régional de l'UNSS,
Mesdames, Messieurs,

Avant de nous lancer dans la déclaration à proprement dit, le SNEP-FSU Lille souhaite rendre un hommage à Thierry Thébert, décédé malheureusement depuis peu. Nous avons toujours eu un grand plaisir à travailler à ses côtés notamment lorsqu'il était Directeur Régional de l'UNSS. Humain, il était toujours à l'écoute de nos préoccupations. Professionnel, il avait le sens du compromis pour faire avancer les projets. Engagé, il ne comptait pas les heures passées à travailler pour perpétuer le rayonnement du sport scolaire.

En ce qui concerne l'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui : si nous alertions lors du CRUNSS du 1^{er} octobre 2020 des difficultés financières que rencontraient les AS en raison notamment du prix du contrat et accentuées par la crise sanitaire, la reprise en novembre n'a fait que confirmer, malheureusement, cet état de fait. En effet, suite à l'enquête lancée par le SNEP-FSU Lille sur l'ensemble des établissements scolaire de l'académie de Lille, 125 d'entre eux ont déjà répondu pour lesquels nous pouvons dresser le bilan suivant :

- Au total, 91% des établissements ont modifié au moins ¼ des APSA proposées initialement à leurs AS.
- 24% des AS (13 clg, 4 Lp, 8 Lyc) sont en incapacité de payer le contrat. Les autres établissements sont en mesure de le payer pour l'instant mais évoquent des difficultés à venir sur N+1 et N+2.
- Concernant les aides financières de la Direction nationale UNSS et/ou de l'aide régionale UNSS, 25% des établissements n'en sont pas au courant.
- 6% des AS ne sont pas encore affiliées.

S'ajoutent à cela, nombre d'animateurs d'AS qui :

- Ont des problèmes d'accès aux installations sportives en raison de leurs fermetures par décisions municipales,
- Doivent arrêter complètement leurs AS suite à la décision du principal ou du proviseur,
- Doivent faire face à un dilemme entre d'un côté baisser le prix de la licence en raison d'une offre largement amoindrie et de l'autre côté payer un contrat qui les étouffe financièrement. En bout de chaîne qui va en être pénalisé si ce ne sont les élèves ?

Bref, cette année est extrêmement compliquée pour les enseignants d'EPS qui se voient proposer quelques solutions, bienvenues mais qui leur semblent bien dérisoires au regard du contexte exceptionnel :

- D'abord lors de l'AG du 5 novembre 2020, est votée une aide financière : réduction de 25% du coût du contrat ! Si nous nous arrêtons là, nous aurions pu nous en féliciter. Malheureusement seul le premier tiers de ces 25% est acté, le reste est soumis au budget 2021 alors que, pour le SNEP-FSU, il était possible que la totalité de la réduction (2 897 500€) soit déduit du 1er prélèvement de décembre 2020 sans mettre en péril les finances de l'association.
- Ensuite, la direction régionale de l'UNSS Lille met en place un accompagnement des EPLE Coll/Lyc ayant un effectif inférieur à 250 élèves. Si cette aide semble être une approche positive, celle-ci pose de nombreuses questions qui n'ont pu être développées au précédent CRUNSS et auxquelles nous attendons des réponses précises.

Néanmoins, voici déjà une partie de notre questionnement :

- Est-ce que l'aide régionale cible tous les établissements en difficulté financière ?
- Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'audit auprès de tous les établissements ?
- L'affiliation entraîne l'adhésion au contrat. Certaines AS décident de ne pas s'affilier pour ne pas engager les futurs coûts liés au paiement du contrat car leur trésorerie est au plus bas : Quelle réponse et aide apporte la direction régionale UNSS à ces AS qui ne bénéficieront pas de l'aide régionale puisque conditionnée à l'affiliation au plus tard le 24 novembre 2020 ?

Le SNEP-FSU propose la possibilité aux AS passées au contrat de revenir au contrat accompagné afin d'apporter une autre réponse à leurs difficultés financières. Au niveau national, nous porterons de nouveau nos mandats tels que la possibilité d'acheter des licences individuelles et d'abaisser le paramètre de calcul du contrat pour les LP de 18€ à 16€.

Actuellement la situation sanitaire provoque un dysfonctionnement à hauteur de plus de 50% du sport scolaire, que ce soit dans les EPLE comme pour les structures UNSS, des décisions beaucoup plus fortes doivent être prises vis-à-vis de cet état de fait. L'insuffisance de la mesure d'aide financière vers les trésoreries des AS (25% au mieux...) n'est pas à la hauteur de la crise. Tous les secteurs de notre économie, de notre vie sociale sont concernés par des aides de l'Etat, pourquoi le sport scolaire ne pourrait pas en faire partie également à hauteur de la perte d'activité (50%) ?

Il existe donc 2 pistes principales à explorer :

- Une aide plus conséquente au niveau de l'EPLE (possible au vu des textes par un vote au CA...);
- Reconsidérer la logique et le montant des aides des AS par la structure UNSS qui doit elle-même solliciter les services de l'Etat.

Enfin, le **SNEP-FSU** a déjà alerté sur les fonctionnements d'AS très disparates d'un établissement à un autre en raison des interprétations de chacun et surtout, du manque de précisions des protocoles successifs. En première ligne, les enseignants d'EPS demandent de la clarté et un soutien fort de toute l'institution.

Les représentants du SNEP-FSU de l'Académie de Lille